



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 27 novembre 2014

Président : M. MILLOT

Secrétaire de séance : Mme BLANC

Convocation envoyée le 20 novembre 2014

Publié le 28 novembre 2014

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 57

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 15

SCRUTIN : POUR : 67

ABSTENTION : 5

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres titulaires présents :

M. Alain MILLOT	M. Abderrahim BAKA	Mme Florence LUCISANO
M. Pierre PRIBETICH	Mme Stéphanie MODDE	M. Jean DUBUET
M. Patrick CHAPUIS	Mme Christine MARTIN	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Danielle JUBAN	M. Jacques CARRELET DE LOISY
M. Rémi DETANG	Mme Lê Chinh AVENA	M. Jean-Philippe MOREL
Mme Catherine HERVIEU	M. Georges MAGLICA	M. Nicolas BOURNY
M. José ALMEIDA	M. Joël MEKHANTAR	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Jean-François DODET	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Mme Corinne PIOMBINO
M. François DESEILLE	M. Jean-Yves PIAN	M. Jean-Louis DUMONT
M. Michel JULIEN	Mme Anne ERSCHENS	M. Patrick BAUDEMONT
M. Frédéric FAVERJON	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Jean-Frédéric COURT
M. Didier MARTIN	Mme Catherine VANDRIESSE	Mme Anaïs BLANC
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Chantal OUTHIER	M. Damien THIEULEUX
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Emmanuel BICHOT	Mme Michèle LIEVREMONT
M. André GERVAIS	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	M. Gilbert MENUET
M. Benoît BORDAT	M. Hervé BRUYERE	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Charles ROZOY	Mme Louise BORSATO	M. Cyril GAUCHER.
M. Jean-Claude GIRARD	M. Louis LEGRAND	
M. Patrick MOREAU	M. Patrick ORSOLA	

Membres suppléants avec voix délibératives présents :

Mme Anne-Sophie GIRARDEAU
M. Christophe CHEVRIAU

Membres titulaires absents :

M. Jean ESMONIN	Mme Colette POPARD pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
M. Dominique GRIMPRET	M. Michel ROTGER pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
M. François HELIE	Mme Anne DILLESEGER pouvoir à Mme Christine MARTIN
Mme Sandrine RICHARD	M. François REBSAMEN pouvoir à M. Alain MILLOT
M. Thierry FALCONNET	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Michel JULIEN
Mme Claudine DAL MOLIN	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à Mme Badiaâ MASLOUHI
M. Roland PONSAA	Mme Hélène ROY pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE
	Mme Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Mme Danielle JUBAN
	Mme Océane CHARRET-GODARD pouvoir à M. André GERVAIS
	M. Alain HOUPERT pouvoir à Mme Anne ERSCHENS
	M. Édouard CAVIN pouvoir à Mme Frédérique DESAUBLIAUX
	M. François NOWOTNY pouvoir à Mme Anne-Sophie GIRARDEAU
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Jacques CARRELET DE LOISY
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
	Mme Céline TONOT pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Philippe BELLEVILLE pouvoir à M. Christophe CHEVRIAU.

OBJET : EAU ET ASSAINISSEMENT

Adhésion à la FNCCR

La FNCCR est une association loi 1901 de collectivités territoriales et de groupement de collectivités territoriales, spécialisée dans les services locaux en réseaux tels que ceux de la distribution publique d'électricité, de gaz, de réseaux de chaleur, d'eau et d'assainissement.

Considérant le passage en communauté urbaine du Grand Dijon et les extensions de compétences qui en résultent,

Considérant l'arrêt de l'adhésion de la Ville de Dijon à la FNCCR au titre des compétences eau et assainissement,

Considérant les enjeux de la gestion des énergies et du plan Climat du Grand Dijon,

Considérant que la FNCCR représente et défend les intérêts de ses collectivités membres et à travers elles ceux des usagers consommateurs, notamment lorsque celles-ci interviennent en leur qualité d'autorité organisatrice du service public de la fourniture et de celui de la distribution publique d'électricité et de gaz aux tarifs réglementés,

Considérant que la FNCCR accompagne au quotidien ses adhérents afin de défendre la continuité des services publics de l'eau, de l'assainissement, des énergies, contribuant à l'efficacité de toute politique d'aménagement du territoire,

Considérant que notre communauté d'agglomération s'inscrit pleinement dans les principes qui viennent d'être énoncés, porteurs de nos valeurs et, à ce titre souhaite bénéficier de l'action et de l'accompagnement d'une association spécialisée dans notre passage en communauté urbaine et ainsi bénéficier de l'action d'une association experte telle que la FNCCR et de ses services en terme de préconisations qu'elle est à même d'apporter à ses adhérents,

Vu l'avis favorable de la Commission Environnement et services d'intérêt collectif,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** l'adhésion à la FNCCR du grand Dijon pour les compétences : Autorité organisatrice du service public de fourniture d'électricité et de distribution publique d'électricité et de gaz, eau et assainissement, Energie renouvelable et maîtrise de la demande en énergie ;
- **d'autoriser** l'inscription les crédits nécessaires au budget du Grand Dijon, estimés à 18 000 € ;
- **d'autoriser** le Président à signer les actes relatifs à cette adhésion laquelle sera transmise à l'accord express du conseil d'administration de la FNCCR dont la décision sera notifiée expressément au Président.